

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD35

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 6

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« Il finance l'allocation forfaitaire d'eau prévue par l'article L. 115-3-2 du code... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.